



Schëtter

Administration communale
de Schuttrange

📍 2, Place de l'Église
L-5367 Schuttrange

☎ (+352) 35 01 13 -1

✉ commune@schuttrange.lu
www.schuttrange.lu

AVIS AU PUBLIC

Schuttrange, le 28 septembre 2026

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange certifie par la présente que la délibération du conseil communal du 29 avril 2026 portant adoption du

projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier quartier existant ainsi que l'élaboration d'une partie graphique en lieu et place du plan d'aménagement particulier nouveau quartier « MUNS01 PAP Syrdall – Gewerbegebiet II-III + Grünplan » pour des fonds sis à Munsbach,

a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 31 août 2026, réf. n° 20271/29C,

Mention de la présente publication sera faite au Mémorial et dans le prochain bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

Le présent avis est également publié sur le site internet de la commune de Schuttrange : www.schuttrange.lu

En exécution de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif est ouvert contre la présente décision dans un délai de trois mois à partir de la présente notification.

Schuttrange, date qu'en tête.

Schuttrange, date qu'en tête.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Claude MARSON
bourgmestre

c. s. Alain DOHN
secrétaire communal